

Refus changement d'horaire

Par caro2b, le 15/04/2016 à 20:06

Bonjour,

j'ai 8 ans d'ancienneté.

Lorsque j'ai signé mon contrat je terminais à 18h (horaire inscrit dans mon contrat) j'ai ensuite demandé à terminer à 17h ce qui m'a été accordé mais il n'y a pas eu d'avenant précisant ce nouvel horaire.

Et aujourd'hui donc après 3 ans mon employeur me demande finir à 18h au lieu de 17h alors que je dois récupérer mon fils de 4 ans à 18h à la garderie à 15 km de mon travail. ce qui m'est impossible

Puis je refuser?

Merci par avance pour votre aide

Carole

Par P.M., le 15/04/2016 à 22:25

Bonjour,

L'horaire de travail même lorsqu'il est mentionné au contrat de travail ne l'est qu'à titre indicatif sauf mention particulière, l'employeur peut donc le changer mais dans le seul intérêt de l'entreprise, il faudrait donc savoir si c'est le cas et si l'employeur pourrait le prouver, ce qui vous permettrait éventuellement sans que ce soit un refus catégorique d'évoquer déjà oralement vos obligations familiales pour essayer de le faire revenir sur sa dernière décision...

Par caro2b, le 15/04/2016 à 23:12

merci pour votre réponse.

la réunion a eu lieu a midi avec mes 2 collègues les 3 associés et un collaborateur. cette réunion était uniquement basée sur mes horaires. j'ai d'ailleurs trouvé ca un peu humiliant ils auraient pu me convoquer seule.

j'ai donc répondu que je devais récupérer mon enfant et que cela ne m'était impossible, on m'a répondu que le cabinet passait en 1er...

le motif est qu'un des associés pour lequel je traite les dossiers a besoin de moi après 17h, pourtant il n'y a pas de retard dans le traitement de ses dossiers... une de mes collègues le lui a faire remarquer lors de la réunion.

je précise également que l'on m a retiré des taches suite à l'arrivée d'une nouvelle employée, et que cette modification d'horaire survient juste après ma demande de régularisation de mon

13ème mois qui ne m'etait pas payé en totalité depuis 5 ans (je me suis aperçue qu'il y avait une erreur de calcul)

je pense que ca n'a pas plus.

Je sens un acharnement sur moi et je ne sais plus quoi faire. merci

Par **P.M.**, le **16/04/2016** à **00:24**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...